

Togo : Programme décentralisation et gouvernance (ProDeG IV)

La coopération allemande appuie le gouvernement togolais à la mise en œuvre du processus de décentralisation aux niveaux national et local.

Contexte de la décentralisation au Togo

En juin 2019, le processus de décentralisation au Togo, relancé à travers l'adoption par le gouvernement de la feuille de route de la décentralisation et des élections locales (mars 2016), et l'actualisation de la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales (février 2018), a connu une phase décisive dans sa mise en œuvre avec la tenue des premières élections locales depuis 32 ans. Ces élections ont constitué une étape clé dans la mise en place d'un mode de gouvernance visant à rapprocher les citoyens des processus de décisions. Alors que l'administration communale était depuis 1987 assurée par des Présidents de Délégations Spéciales, nommés par le gouvernement, c'est désormais à 1527 conseillers municipaux dans les 117 communes que les citoyens ont confiés l'administration et la gestion de leurs communes, pour un mandat de 6 ans. Si ces élections marquent un tournant décisif des politiques publiques exercées au Togo, instaurant une nouvelle articulation des pouvoirs entre l'État, les régions, et les communes, de nombreux défis restent à relever, notamment le déploiement et l'accompagnement du personnel, administratif et technique dans les communes, la formation des nouveaux élus et le transfert de compétences et des ressources aux collectivités territoriales.

Le partenariat Germano-Togolais pour les réformes : un engagement conjoint à la mise en œuvre des réformes

Alors que c'est dans le cadre d'une coopération bilatérale mise en place depuis 2013 que la Coopération allemande a appuyé le gouvernement togolais à l'amélioration des conditions cadres pour l'élaboration et la mise en œuvre du processus de décentralisation, une nouvelle forme de coopération particulièrement ambitieuse a été adoptée depuis juin 2021, à travers la signature du Partenariat germano-togolais pour les réformes. Le Togo a en effet rejoint en 2018 les 12 pays ayant accédés à l'initiative « Compact with Africa », lancée sous la présidence allemande du Sommet du

G20. Dans ce cadre le gouvernement togolais s'est engagé à mettre en œuvre des réformes macro-économiques et politiques pour renforcer les conditions-cadres propices à l'accroissement des investissements privés, au développement économique durable et à la promotion de l'emploi. Un objectif qu'il réaffirme dans le cadre de sa Feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025. C'est dans ce contexte que le Programme Décentralisation et Gouvernance qui a entamé en février 2022 sa quatrième phase de mise en œuvre (la première ayant été lancée en novembre 2012) est exécuté.

C'est à partir des acquis de 9 ans d'appuis à l'amélioration de l'administration communale et à la mise en œuvre de la décentralisation et sur la base des objectifs visés par l'axe 3 Bonne gouvernance et développement des territoires comme levier de croissance inclusive de ce partenariat de réforme, que les objectifs de cette phase du Programme Décentralisation et

suite →

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Intitulé du projet	Programme bonne gouvernance et décentralisation (ProDeG IV)
Commettant / Client	Ministère fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)
Organisme d'exécution	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Zone du projet	10 communes togolaises
Ministère de Tutelle	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires
Durée globale	01.02.2022 – 01.02.2025
Enveloppe financière	13 500 000 euros soit 8 855 419 500 Francs CFA.



Photo de gauche : Abra, revendeuse de céréales au marché central de Kara paie ses taxes à Pakouboto collecteur au marché central de Kara, © GIZ

Photo de droite : Françoise Otoy, couturière à Atakpamé, pose une question à propos du rôle du citoyen. © GIZ



Dr Omnia Aboukorah-Voigt,
Cheffe de Programme
omnia.aboukorah-voigt@giz.de

Photo : Atelier de planification avec les partenaires des 28 et 29 Mai 2019. © GIZ

← suite

Gouvernance (ProDeG IV) ont été conçus. L'atteinte de ces objectifs contribueront par ailleurs à la mise en œuvre de la Réforme 5 de la Feuille de route gouvernementale « **Togo 2020-2025** » intitulée Décentralisation et déconcentration de l'Etat.

Ainsi les appuis planifiés s'articulent autour de trois domaines d'intervention :

1. La planification du développement et des investissements locaux, la gestion numérisée des finances locale et la gestion des recettes communales.
2. Le renforcement des capacités des collectivités territoriales à jouer leur rôle d'acteurs du développement local et de gestionnaire du développement des territoires.
3. Le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation et de la déconcentration pour une bonne gouvernance locale.

L'approche adoptée

D'abord le Programme Décentralisation et Gouvernance entend répondre aux besoins de renforcement des capacités des principaux acteurs en charge de la mise en œuvre de la décentralisation. Son portage politique est piloté par Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires (MATDDT), et sa planification opérationnelle est conçu en étroite concertation avec ce même ministère ainsi que : le Ministère délégué chargé du développement des territoires (MDDT), le Ministère de l'économie et des finances (MEF), l'Office togolais des recettes (OTR), le Ministère des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté, des relations avec les institutions de la République (MDHFCRIR), l'Ecole nationale d'administration (ENA), les universités publiques de Lomé et de Kara, la Fatière des communes du Togo (FCT), 10 communes, les régions, les services déconcentrés de l'Etat, le secteur privé et la société civile.

Les stratégies de mise en œuvre définies avec l'ensemble de ces acteurs découlent d'une compréhension partagée des objectifs à atteindre entre 2022 et 2025. Les équipes techniques, administratives et logistiques de la coopération technique allemande (la GIZ) sont déployés dans les 5 régions économiques du Togo afin d'appuyer l'ensemble de ces partenaires à la planification du développement communal et à la gestion des finances locales, au développement organisationnel et au marketing territorial ainsi

qu'à l'amélioration du cadre de la mise en œuvre de la décentralisation et de la déconcentration. Ces appuis sont conçus de manière à placer la participation citoyenne au cœur de la définition et de la mise en œuvre des politiques publiques. La participation citoyenne à la gouvernance locale assure en effet que les politiques publiques et les objectifs de développement local prennent en compte les besoins exprimés par les populations.

Les impacts envisagés

Entamé en février 2022, le programme décentralisation et gouvernance IV vise les impacts suivants :

- améliorer l'accès aux services communaux des habitants de 10 communes pilotes,
- l'augmentation en moyenne de 10% des recettes communales,
- l'augmentation de plus de 5 % par an des ressources financières (composées des recettes propres et des transferts) de plus de 10 communes,
- l'entrée en vigueur de trois (3) actes juridiques nécessaire à la mise en œuvre de la décentralisation et de la déconcentration,
- l'institutionnalisation de la participation citoyenne dans au moins sept communes,
- au moins 10 communes disposent d'un Plan de Développement Communal (PDC) et d'un Plan annuel d'investissements (PAI) élaboré selon les critères et démarches du guide national d'élaboration d'un PDC,
- la mise en œuvre de 20 microprojets (planifiés dans le cadre des PDC) dont 20 % mettent l'accent sur les besoins des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés,
- au moins 10 communes (de plus) sont dotées de bureau du citoyen (BdC),
- au moins 10 communes assurent une gestion digitale des finances locales et de la participation citoyenne,
- les élus locaux et le personnel des communes ont accès à des formations digitales (e-learning),
- au moins 7 des 10 communes pilotes utilisent des systèmes d'information numériques (ex. SIG) pour la planification municipale, la gestion des recettes et la coopération municipale avec le secteur privé.

Publié par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société Dag-Hammarskjöld Weg 1-5
65760 Eschborn
Allemagne
T : +49 (0)6196 79-1175
F : +49 (0)6196 79-1115

Auteurs Lokossa Belty
Mise en page GIZ
Date : mars 2022

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

En coopération avec Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires (MATDDT)
Mandaté par Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)

Adresses postales des deux sièges du BMZ
BMZ Bonn
Dahlmannstraße 4
53113 Bonn
Allemagne
T : +49 (0)228 99 535-0
poststelle@bmz.bund.de
www.bmz.de

BMZ Berlin
10963 Berlin
Allemagne
T : +49 (0)30 18 535-0

